

**LES TROPHÉES  
DU COMMERCE**

Une initiative



CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE

**LES TROPHEES  
DU COMMERCE**

# Règlement intérieur du concours local de la CCI Réunion

## Préambule



### Commerces, Services de la Réunion

Vous avez transformé votre boutique, imaginé un concept innovant, adopté des pratiques écoresponsables ou simplement créé une expérience client inoubliable ?  
Mettez votre talent sous les projecteurs avec les Trophées du Commerce

 **Les Trophées du Commerce organisés par les CCI de France révèlent à l'échelle nationale, celles et ceux, qui se démarquent par une approche innovante du commerce dans leur territoire.**

### Les objectifs :

-  Appuyer et soutenir les **commerces et les services de proximité** ;
-  Mettre à l'honneur les capacités des commerçants **à innover et s'adapter** à l'évolution des modes de vies et de consommation de leurs clients ;
-  **Valoriser les commerces qui relèvent les défis** au niveau de la transition écologique ou de la revitalisation des centres-villes

Ces Trophées du Commerce mettent à l'honneur les capacités des professionnels du commerce et des services de proximité à innover, à s'adapter à l'évolution des modes de vie et de consommation de leurs clients, mais aussi, à relever des défis comme celui de la transition écologique ou de la revitalisation des centres-villes.

Les Trophées du commerce par la CCI Réunion s'inscrivent dans un concours national sur 2 niveaux géographiques :

- Le niveau local qui fait l'objet du présent règlement ;
- Un niveau national par la tête de réseau CCI France.

## Calendrier

### Le calendrier de la sélection locale :

| Etapes                                                             | Dates                                |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Lancement des Trophées du commerce -<br>Réception des candidatures | Du 15 novembre 2025 au 18 avril 2026 |
| Fin de la réception des dossiers de<br>candidature                 | 18 avril 2026                        |
| Analyse des dossiers de candidature et<br>sélection des lauréats   | 30 avril 2026                        |

Les lauréats des Trophées du Commerce seront sélectionnés pour les Trophées du commerce nationaux avec une grande finale nationale qui se tiendra en juin 2026.

## Qui peut concourir ?

Les Trophées du Commerce sont organisés sur **l'ensemble du territoire français**. Chaque CCI de région désigne des lauréats dans plusieurs catégories.

Peuvent candidater les entreprises suivantes :

- Les commerces de détail indépendants, isolés ou en réseau (coopérative de détaillants, franchise, partenariats, ...)¹ ;
- Les commerçants non sédentaires en marchés ;
- Les pure-players de la vente à distance (e-commerce ou sur catalogue) ;
- Les prestataires de services suivants :
  - Cafés et restaurants traditionnels ou rapides ;
  - Agences immobilières ;
  - Agences de Services à la personne (nettoyage domestique et autres services aux particuliers) ;
  - Activités d'enseignement de la conduite (auto-école) ;
  - Activité d'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs ;
  - Agences de voyage ;
  - Centres de remise en forme et salles de sport ;
  - Cordonneries, clés minute et autres réparations domestiques ;
  - Paysagistes (Création et aménagement de parcs et jardins), piscinistes ;
  - Dépôts-vente divers ;
  - Concessionnaires et garagistes (Vente, réparation automobile, cycle et motorcycle, bateau) ;
  - Imprimeries de proximité (services de photocopie) ;

¹ Tous secteurs (alimentaire, équipement de la personne, équipement du foyer, bricolage, jardinage-animalerie, culture et loisirs, hygiène et santé, auto-moto)

- Serrurerie, blindage de portes, alarmes, sécurité ;
- Salons de coiffure, Instituts de beauté (soins de beauté et du corps, ongles) ;
- Services funéraires ;
- Pressing blanchisserie, laverie libre-service, boutiques de retouches ;
- Lavage auto, moto... ;
- Locations diverses : matériel de bricolage ou domestique, véhicules, ... ;
- Salon de toilettage animalier, pensions animales, dressage ;
- Studio de photographies ;
- Vente, maintenance et reconditionnement informatique et de téléphonie.

Le concours n'est **pas ouvert aux commerces de gros, aux hôtels, gîtes et chambres d'hôtes, ni aux pure-players du e-commerce. Seuls les commerces et services avec un établissement recevant du public peuvent candidater**

Remarques :

- Pour faire acte de candidature, il convient de justifier de **2 exercices comptables complets minimum à la date de dépôt du dossier** pour toutes les catégories, à l'exception de la catégorie « Entrepreneurat ».
- **Point de vigilance ! Le point de vente du candidat doit être impérativement accessible (ERP)**, ou avoir obtenu une dérogation. Ce point de réglementation devra être contrôlé par sa CCI sous peine d'invalidation du dossier.

## **Comment élaborer son dossier de candidature ?**

**Votre CCI vous accompagne pour vous informer sur le dossier de candidature, qui comprendra**

- le formulaire de candidature par des éléments en rapport avec la (ou les catégories) choisie(s), qui vous semble(nt) utile(s) pour convaincre le jury.
- des photos à transmettre en annexe (PDF, JPG ou PNG, qualité 300 dpi). La quantité et l'objet des photos (équipe, devanture, intérieur de l'établissement, produits, réalisations, ...) sont laissés au choix du candidat.
- Tout autre document de nature à convaincre le jury peut être inséré ou annexé (articles de presse, lettre de recommandation, ...).
- Tout lien d'une courte vidéo (YouTube, Facebook) valorisant le dossier.

Les dossiers peuvent être parrainés par toute personne qualifiée pour apprécier le candidat (exemples : organisation professionnelle, client, municipalité, ...).

**Le nombre de lettres de parrainage doit être de 4 au maximum, et les parrainages politiques sont exclus, à l'exception de ceux des Maires et Présidents(es) de Communautés de Communes.**

**Les dossiers incomplets, non conformes ou non transmis sous le format demandé seront systématiquement éliminés de la compétition.**

## **Les catégories de prix**

**Le candidat pourra concourir dans une des thématiques suivantes :**

### **PRIX ENTREPRENEURIAT – Commerce entreprenant**

Récompense les commerces offrant de belles perspectives de croissance, que ce soit dans le cadre d'une création, d'une « jeune pousse », d'une reprise, d'un nouveau développement commercial, ... Pour ce prix les entreprises candidates peuvent avoir moins de deux ans d'existence.

### **PRIX INNOVATION – Commerce innovant**

Récompense les commerces proposant des techniques de vente, un concept commercial, des services complémentaires destinés aux clients ou des procédures internes (conservation des produits, logistique, management, ...) **porteuses d'innovation et/ou d'originalité**. Les produits innovants, ainsi que les innovations liées au développement durable ne sont pas concernés.

### **PRIX DEVELOPPEMENT DURABLE – Commerce durable**

Récompense les commerces ou services pour lesquels **la transition écologique et/ou l'économie sociale et solidaire sont des leviers de développement économique** et qui intègrent dans leurs opérations et leur stratégie les préoccupations sociales et environnementales. Ce prix prend en compte les 3 piliers du développement durable et notamment le développement du personnel (apprentissage, formation continue, etc.)

### **PRIX QUALITE – Expérience client**

Récompense les commerces ou services pour la qualité de leur accueil clients, leur vitrine, le design de leur boutique ou toute autre initiative **au service d'une meilleure expérience client**.

***Un prix « Coup de cœur du jury » récompensera le coup de cœur du jury parmi les 4 autres catégories.***

## Processus de sélection des candidatures

### Au niveau local

Un jury local sera organisé par la CCI concernée pour désigner les lauréats des Trophées du Commerce. Il comprend au minimum 3 membres élus, dont un élu membre du collège Commerce.

Le jury local se prononce sur les dossiers en prenant en compte notamment

- Qualité du dossier (présentation soignée, contenu fourni, ...)
- Originalité de l'action, du concept, ou de la transformation mise en avant
- Apport pour la commune d'implantation et pour le territoire

et émet un avis motivé.

Le jury local peut désigner un « coup de cœur du jury » qui concourra dans sa catégorie nationale.

**Les dossiers non retenus par le jury local seront détruits au terme d'un délai de 6 mois suivant la réunion de ce jury.**

### Au niveau national

**Votre dossier sera transmis à CCI France par votre CCI régionale d'ici le 30 avril 2026.** Un jury national composé d'élus CCI et de partenaires (ministère, organisations professionnelles, sponsors...) se réunira pour désigner les lauréats par catégorie (4 prix).

Un trophée spécifique pourra être remis par le sponsor principal du concours national selon la convention établie avec CCI France (1 prix). Le jury national pourra décider de remettre d'autres prix accessit dans la limite de 8 récompenses au total.

*Les Trophées du Commerce, une initiative Chambre de Commerce et d'Industrie* sont des récompenses honorifiques qui engendrent de la visibilité nationale et locale. Le commerçant lauréat est invité à une remise de trophée nationale, il reçoit plusieurs outils de communication (trophée, diplôme, vitrophanie,) et fait l'objet d'un communiqué de presse et de communication sur les réseaux CCI France.

La CCI territoriale référente en sera informée par l'organisateur et préviendra à son tour le candidat.

**Les dossiers non retenus par le jury national seront détruits au terme d'un délai de 6 mois suivant la remise des prix.**

La remise des Trophées et des diplômes aux lauréats sera organisée au niveau national en **juin 2026 à Paris** (sous réserve d'évènement indépendant de la volonté de l'organisateur).

## Utilisation de vos données

Vous trouverez ci-après toutes les informations relatives aux traitements de vos données à caractère personnel dans le cadre du concours Les Trophées du Commerce – une initiative CCI, conformément au règlement général sur la protection des données entré en vigueur le 25 mai 2018.

### QUI EST LE RESPONSABLE DE TRAITEMENT ?

Le Responsable de traitement est, dans le cadre de ce concours et par délégation de CCI France, **la CCI de la Réunion**, organisme public d'Etat, **situé 5b rue de Paris au 97400 Saint Denis**.

### POUR QUELLES FINALITES VOS DONNEES PERSONNELLES SONT-ELLES COLLECTEES ?

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de l'inscription à ce concours sont exclusivement réservées aux finalités suivantes :

- L'organisation du concours Les Trophées du Commerce – une initiative CCI,
- La délibération des dossiers par les membres des jurys,
- L'éventuelle gestion de la facturation (repas, hôtel, etc.) liée aux événements de remises de trophées,
- La communication promotionnelle de l'évènement dans lequel sont présentés les lauréats et les candidats.
- La relance à la participation.

Sauf indication positive de la part de l'entreprise candidate sur le dossier de candidature, elles ne sauraient être utilisées pour d'autres finalités que celles décrites ci-dessus.

### QUELLES SONT LES DONNEES PERSONNELLES COLLECTEES ?

Les données à caractère personnel que nous collectons au moment de l'inscription sont les suivantes :

| Types de données        | Détails                                                                                                                                       |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Données du gérant       | Nom, Prénom, Adresse professionnelle, Numéros de téléphone, Courriel                                                                          |
| Données de l'entreprise | Raison sociale, Date de début d'activité, SIREN                                                                                               |
| Autres                  | Photos annexées à la candidature, Parrainages, Les champs libres du dossier d'inscription peuvent contenir des données à caractère personnel. |

### POUR QUELLES DUREES SONT CONSERVEES CES DONNEES ?

Les dossiers non-retenus par les membres des jurys locaux et toutes les données à caractère personnel qu'ils contiennent sont conservés **6 mois a posteriori de la réunion de ce jury**.

Les dossiers retenus par les membres des jurys locaux et toutes les données à caractère personnel qu'ils contiennent sont transmis à la CCI régionale et conservés **2 ans a posteriori de la réunion de ce jury**.

Les dossiers retenus par les membres des jurys régionaux et toutes les données à caractère personnel qu'ils contiennent sont transmis à CCI France et conservés **2 ans a posteriori de la réunion de ce jury.**

Les dossiers retenus par les membres des jurys nationaux et toutes les données à caractère personnel qu'ils contiennent sont conservés **2 ans a posteriori de la réunion de ce jury.**

### **QUI EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR ACCES A VOS DONNEES ?**

Les personnes pouvant avoir accès aux informations vous concernant dans le cadre du concours Les Trophées du Commerce – une initiative CCI sont les suivantes :

- Les membres élus et les conseillers commerce de la CCI Réunion
- Les membres élus et les collaborateurs de CCI France
- Les partenaires qui composent les jurys au moment des délibérations (local, régional, national).

Toutes ces personnes sont soumises à un devoir de confidentialité dans le cadre du concours.

### **COMMENT VOS DONNEES SONT-ELLES PROTEGEES ?**

Nous avons conscience de l'importance des données que vous confiez à l'occasion de votre participation aux Trophées du Commerce – une initiative CCI. Toutes ces données font l'objet d'attentions particulières de la part de l'organisation et de mesures de sécurité spécifiques :

- Toutes personnes habilitées ayant accès à vos informations s'engagent à respecter le même **code de confidentialité** dans le cadre du concours.
- A l'occasion des délibérations, **l'accès aux locaux est sécurisé** par des dispositifs organisationnels et techniques stricts : Contrôle d'identité, contrôle d'accès électronique, etc.

### **QUELS SONT VOS DROITS ?**

Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel et de demander leur rectification. Vous pouvez également demander l'effacement (oubli) de ces données ou vous opposer à leur traitement, sur justification d'un motif légitime.

Vous pouvez demander à exercer votre droit à la portabilité des données, c'est-à-dire le droit de recevoir les données personnelles que vous nous avez fournies dans un format structuré, couramment utilisé et le droit de transmettre ces données à un autre responsable de traitement.

Vous pouvez également formuler des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Dans tous les cas, pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données par la CCI Réunion, vous pouvez nous contacter. Vous pouvez exercer vos droits en contactant la CCI Réunion à l'adresse suivante : [dpo@reunion.cci.fr](mailto:dpo@reunion.cci.fr) ou en vous adressant à la CCI Réunion - DPO - 5B rue de Paris - CS 31023 - 97404 Saint-Denis

Attention : Toute demande d'exercice des droits d'opposition et/ou d'effacement entraînera l'annulation de votre participation au concours.